

MÉTHODE	VERSION	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
S-II-8	4	10-12-2023
Détermination de la teneur en carbonate – Méthode volumétrique		

DESCRIPTIF		
Paramètres	carbonates	
Références normatives	NBN EN ISO 10693	2014

DOMAINE D'APPLICATION	
Matrice	Sols

CRITÈRES DE PERFORMANCE		
Limite de quantification (LQ)	1,5 (d)	%
Incertitude (relative) de la mesure	voir tableau ci-dessous au point 2. Procédure	-
Gamme de travail	Critères définis dans la norme de référence (a)	-

(a) source norme de référence

(b) source laboratoire ISSeP : incertitude élargie par combinaison de la reproductibilité intralaboratoire et du biais de la méthode selon la norme ISO 11352:2012

(c) source laboratoire ISSeP : Validation de la méthode

(d) Sur base de valeurs fréquemment rencontrées dans les laboratoires du réseau REQUASUD et des gammes de valeurs qui ont été validées

1. Objet

La présente procédure spécifie une méthode de dosage de la teneur en carbonates d'échantillons de sol par volumétrie.

2. Procédure

L'ensemble des prescriptions des normes de référence sont d'application, à l'exception des prescriptions spécifiques à la Région wallonne. Ces prescriptions spécifiques s'écartent ou limitent le choix des normes de référence. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous au sein de la colonne « Prescriptions CWEA ». Les prescriptions y relatives qui sont reprises dans les normes de référence sont listées, pour information au sein de la colonne « Prescriptions normes de référence ».

Prescriptions de la norme de référence	Prescriptions CWEA
Principe	
(§5 de la norme de référence)	L'appareil utilisé peut également être un calcimètre de Bernard. Deux appareils sont donc possibles : appareil Scheibler et calcimètre de Bernard.
(§ 6 de la norme de référence) Utiliser la fraction inférieure à 2 mm d'échantillons de sol séchés à l'air, prétraités selon l'ISO 11464. Se servir d'une partie de l'échantillon de laboratoire pour déterminer la teneur en eau selon l'ISO 11465.	Utiliser la fraction inférieure à 2 mm d'échantillons de sol séchés à l'air, prétraités selon la méthode CWEA S-I-1. Se servir d'une partie de l'échantillon de laboratoire pour déterminer la teneur en eau selon la méthode CWEA S-I-3.
Calculs	
(§8 de la norme de référence)	Les résultats peuvent également être exprimés en %.
Rapport d'essai	
(§10 de la norme de référence)	Le rapport doit contenir au minimum une référence à la présente méthode de la Région wallonne.

Le tableau ci-dessous reprend l'incertitude relative de la mesure selon la norme de référence :

Teneur en carbonate g/kg	Variation acceptable
0 à 50	3 g/kg
>50 à 150	6% de la valeur
>150 à 180	9 g/kg
>180	5% de la valeur

3. Informations de révision



Les principales modifications apportées à cette procédure par rapport à la version précédente sont :

Version précédente	Présente version
Domaine d'application : sols, matières utilisées sur ou dans les sols et déchets	Domaine d'application : sols

4. Annexes

Sans objet